

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DECAMOUSS PLUS
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC8** Produits biocides
- **Emploi de la substance / de la préparation** Destructeur algues, mousses et lichens
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
HAPIE
6, rue de l'épinette
ZAC Croix St Claude
77340 Pontault Combault
- Tél. : 01 64 43 83 34
Fax.: 01 64 43 83 42
- email : hapie@hapie.net
site internet : www.hapie.net
- **Service chargé des renseignements:** Service protection de l'environnement
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel 01.45.42.59.59
- Société / Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  GHS05 corrosion
- Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger GHS05**
- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*	RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants						
	<ul style="list-style-type: none"> · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. substance active biocides TP 2 et 10 : COMPOSES DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIER, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMETHYLES, CHLORURES - CAS 68424-85-1 - 7.5 % (m/m) 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Composants dangereux: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">CAS: 68424-85-1</td><td style="width: 60%;">Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium</td><td style="width: 20%; text-align: right;">2,5-<10%</td></tr> <tr> <td>EINECS: 270-325-2</td><td> ◆ Skin Corr. 1B, H314; ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H302; ◆ Acute Tox. 4, H312 </td><td></td></tr> </table>	CAS: 68424-85-1	Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	2,5-<10%	EINECS: 270-325-2	◆ Skin Corr. 1B, H314; ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H302; ◆ Acute Tox. 4, H312	
CAS: 68424-85-1	Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	2,5-<10%					
EINECS: 270-325-2	◆ Skin Corr. 1B, H314; ◆ Aquatic Acute 1, H400; ◆ Acute Tox. 4, H302; ◆ Acute Tox. 4, H312						
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. 							

*	RUBRIQUE 4: Premiers secours
	<ul style="list-style-type: none"> · 4.1 Description des premiers secours
	<ul style="list-style-type: none"> · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
	<ul style="list-style-type: none"> · Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
	<ul style="list-style-type: none"> · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
	<ul style="list-style-type: none"> · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
	<ul style="list-style-type: none"> · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
	<ul style="list-style-type: none"> · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
	<ul style="list-style-type: none"> · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

*	RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
	<ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction
	<ul style="list-style-type: none"> · Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
	<ul style="list-style-type: none"> · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
	<ul style="list-style-type: none"> · 5.3 Conseils aux pompiers
	<ul style="list-style-type: none"> · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*	RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
	<ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
	(suite page 3) FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 2)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 3)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Translucide

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

8 + / - 0,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité:

Non déterminée.

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 4)

Cinématique: · 9.2 Autres informations	Non déterminé. Pas d'autres informations importantes disponibles.
--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 5)

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1760

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (*Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium*)

- IMDG

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (*Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium*)

- IATA

Corrosive liquids, n.o.s. (*Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium*)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

8 (C9) Matières corrosives.

- Étiquette

8

- IMDG, IATA



- Class

8 Matières corrosives.

- Label

8

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

- Indice Kemler:

80

- No EMS:

F-A,S-B

- Stowage Category

A

- Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE D'ALKYL DIMÉTHYL BENZYL AMMONIUM), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger GHS05**
- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium
*Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006 et Directive 98/8/CE) :
- TP10 et TP02 :
CAS 68424-85-1
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkylen C12-16 diméthyles, chlorures 7,5% m/m
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Révision: 28.02.2018

Nom du produit: DECAMOUSS PLUS

(suite de la page 7)

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR